ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Procédures alternatives mises en œuvre en 2017

Question écrite n° 5145

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, aux fins de connaître le nombre définitif de procédures alternatives mises en œuvre en 2017, avec la répartition par type de procédure.

Texte de la réponse

En 2015, les parquets ont classé sans suite les affaires de 527 058 auteurs pour procédure alternative réussie. En 2016 (données provisoires), les parquets ont classé sans suite les affaires de 575 824 auteurs pour procédure alternative réussie. Les classements sans suite pour procédure alternative réussie par type de procédure Unité : auteurs

	2015	2016 (p)
CSS après procédure alternative réussie	527 058	575 824
Réparation / mineur	13 432	13 598
Médiation	13 153	11 995
Injonction thérapeutique	2 138	1 713
Plaignant désintéressé sur demande du parquet	25 688	28 850
Régularisation sur demande du parquet	100 099	109 974
Rappel à la loi / avertissement	265 966	300 762
Orientation sur structure sanitaire, sociale	16 669	17 748

Autres poursuites ou sanctions non pénales	89 913	91 184

Les données définitives de 2016 et les données provisoires de 2017 seront disponibles en mars 2018. Source : Ministère de la Justice/SG/SEM/SDSE – SID Statistiques pénales

Données clés

Auteur : M. Éric Ciotti
Circonscription : Alpes-Maritimes (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 5145
Rubrique : Justice
Ministère interrogé : Justice
Ministère attributaire : Justice

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 6 février 2018, page 897
Réponse publiée au JO le : 13 mars 2018, page 2155